

MAIRIE DE MONTIGNY - LE - CHARTIF

28120

Tél. : 02.37.24.22.31

messagerie : montigny-le-chartif@wanadoo.fr

Compte-rendu de la session ordinaire du Lundi 26 mai 2008

Convocations adressées le 20 mai 2008.

L'an deux mille huit, le vingt six mai à 20 heures 45, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur FAUQUET Joël , Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs FAUQUET Joël, FORTIN Claude, SEIGNEURET André , LAMELET Alain, LAUFRAY Bruno, HUET Jean-Paul, BOUILLON Jean-Philippe, Madame HERMAN Christine, , BEAUVAIS Jean-Pierre, AUGER Eric, ROBIN Jean-Paul, PELLERIN D'YERVILLE Christian, Madame SEVESTRE Maryline.

Absents excusés : Madame JULIEN Annie, Monsieur DESCHAMPS Pascal

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé .

Secrétaire de séance : Mme. HERMAN Christine.

Attribution du marché pour les travaux sur le réseau d'eau concernant

lot N°1 : Canalisations et accessoires,

lot N°2 : Machines élévatoires

lot N°3 : Réhabilitation du château d'eau

Vu le nouveau code des marchés publics,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du vendredi 23 mai

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter à main levée :

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité

d'autoriser M. le Maire à signer les marchés publics suivants :

Programme : Renforcement et alimentation du réseau de distribution d'eau potable

lot N°1 : Canalisations et accessoires,

Entreprise FORCLUM

Montant du Marché : 298 953 €HT

lot N°2 : Machines élévatoires

Entreprise JOUSSE

Montant du marché : 59 645 €HT

lot N°3 : Réhabilitation du château d'eau

Entreprise VERTICAL

Montant du marché : 113 000 €HT

Les Crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Le montant de l'opération s'élève à 553 000 €HT, le conseil Municipal Charge et autorise le Maire à solliciter à déposer des dossiers pour solliciter des subventions auprès du Conseil Général à hauteur de 30 % de ce montant ainsi qu'auprès de l'agence de l'eau.

Elections sénatoriales

Cette élection doit avoir lieu au mois de septembre .Le nombre de délégués et suppléants fixé aux articles L. 284 et L. 285 du code Electoral est calculé en fonction du nombre de conseillers municipaux soit 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour un conseil municipal de quinze membres .

L'élection des délégués se fait au scrutin majoritaire début juillet.

Nominations dans les commissions de la CDC du Perche Gouet

Le Conseil municipal établit le tableau des commissions de la CDC du Perche-Gouet

Commissions	NOM/PRENOM
FINANCES	Bruno LAUFRAY Joël FAUQUET
Développement économique	Christian PELLERIN D'YERVILLE Joël FAUQUET
Aménagement de l'Espace	Jean-Paul ROBIN
Environnement	Jean-Paul ROBIN Jean-Philippe BOUILLON
Affaires Scolaires	Christian HERMAN
Service aux personnes aide aux familles	Maryline ANDROUARD
Culture et tourisme	Pascal DESCHAMPS
Bâtiment et travaux	Eric AUGER
Transfert des charges	Alain LAMELET

Organisation des festivités du 14 juillet 2008

L'organisation des années précédentes est maintenue, des devis seront demandés pour la préparation du repas champêtre.

Informations et questions diverses

M. le Maire propose de renouveler d'un placement en trésorerie de 50 000 € sur un compte à terme pour une durée de 6 mois renouvelable, Le Conseil approuve ce placement, charge et autorise le Maire d'effectuer les démarches.

Fleurissement des Maisons

Monsieur Le premier adjoint donne les résultats du concours de fleurissement, le deuxième prix d'arrondissement des communes fleuries a été décerné à la commune de Montigny-le-Chartif, et pour les Maisons fleuries le 1^{er} prix d'arrondissement à M. et Mme HOUOT.

Il est proposé pour 2008 les candidatures de M. et Mme Morice, M. et Mme Fortin et M. et Mme Houot.

Il est proposé d'aménager une parcelle en jachère fleurie, La Commune se charge de l'achat des graines et M. Gutierrez les sèmera sur le terrain situé entre à la pointe des rues de Nogent et Foulery.

Logement social

Les travaux de réhabilitation à la Maison au 7, rue de Nogent se terminent, la commission d'attribution de ce logement a accordé cette habitation à M. Baïssas Didier.

De ce fait, Le Conseil Municipal charge et autorise la Maire à signer le bail sous seing privé avec le futur locataire; M. Baïssas Didier ainsi que la convention établie entre l'état et la commune dans laquelle le loyer de base sera fixé définitivement.

D'autre part, il a lieu d'autoriser le Maire à contacter un prêt PLUS de 62 333 € auprès de la caisse de dépôts et consignations pour le financement de cette opération d'acquisition et amélioration dont les caractéristiques sont les suivantes :

taux d'intérêt actuariel annuel :4,50 % avec échéances annuelles d'une durée de 20 ans avec révisabilité du taux d'intérêt en fonction de la variation du taux du livret A.

A cet effet, Le Conseil autorise son Maire à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds.

Acquisition terrain périmètre de protection

Le Conseil donne son accord de principe à M. le Maire pour réaliser les démarches nécessaires à titre d'informations pour l'acquisition du terrain au Boulay.

Niveau d'eau de la Thironne

Le propriétaire du vannage situé au moulin de l'Etang réalise actuellement des travaux, ensuite il sera proposé à la commune de gérer ce vannage.

Sur le principe, le Conseil accepte de signer une convention avec le propriétaire du Vannage pour la gestion de ce système.

Installation du four

M. Le Premier adjoint informe de l'arrivée du nouveau four de la cuisine de la salle polyvalente, il a lieu de réaliser des travaux au niveau de la hotte, de démolir la cheminée pour installer le four et prévoir une sortie et arrivée d'eau.

La question se pose de savoir si on refait le sol.

Feu d'artifice

Des propriétaires dont les habitations sont proches du lieu de lancement du feu d'artifice souhaiteraient que celui-ci soit tiré plus loin afin d'éviter certains désagréments, il est décidé de tirer le feu différemment pour répondre aux craintes de ces habitants.

Il a été constaté des actes légers de vandalisme dans le voisinage autour de l'abri-voyageurs, les élus ont demandé à la gendarmerie de surveiller en soirée deux à trois fois par semaine cet emplacement.

La séance est levée à 23 heures et les membres présents ont signé.

Le Maire

Le Secrétaire

Les Membres